



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 avril 2015

Nombre de membres du Conseil Municipal 19 dont 19 en fonction.

Le 14 avril 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la mairie, suite à la convocation du Maire en date 07 mars 2015.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

<b>NOM</b>	<b>Qualité</b>	<b>Présence</b>	<b>Procuration à</b>
MUMBACH PAUL	Maire	Présent	
STROH DOMINIQUE	1ère Adjointe	Présente	
GAUGLER YVAN	2ème Adjoint	Présent	
BERBETT ALEXANDRE	3ème Adjoint	Présent	
CYBINSKI MICHELINE	4ème Adjointe	Présente	
DEMICHEL HUGUES	5ème Adjoint	Présent	
GAUTHERAT BERNARD	Conseiller	Présent	
LENA LAURETTE	Conseillère	Présente	
VASSEUR PATRICK	Conseiller	Présent	
DARDINIER MICHEL	Conseiller	Présent	
MOLINA CORINNE	Conseillère	Présente	
FRIEDRICH AGNES	Conseillère	Absente	<b>EVEILLE</b>
FLURI LAURENT	Conseiller	Absent	<b>GAUGLER</b>
PATORNITI LAURENCE	Conseillère	Présente	
EVEILLE PEGGY	Conseillère	Présente	
GARCIA ANTONIA	Conseillère	Absente	<b>ZANGER</b>
ZANGER JOCELYNE	Conseillère	Présente	
LUTTRINGER CHRISTIAN	Conseiller	Présent	
HUG FREDERIC	Conseiller	Absent	<b>LUTTRINGER</b>

#### **Y assistent également :**

M. Franck DUDT représentant les services municipaux et Emilie VONFELT qui vient de rejoindre le service administratif.

Il excuse M. Philippe GERARD, Trésorier qui n'a pas pu rejoindre les élus mais qui a validé l'ensemble des éléments qui seront présentés au courant de la séance dans les différents points qui concernent les finances.

Le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

**3j : Contrat groupe d'assurance statutaire.**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**
  - a. Compte administratif 2014 (principal et eau)
  - b. Compte de gestion 2014 (principal et eau)
  - c. Affectation des résultats (principal et eau)
  - d. Vote des taux des impôts locaux
  - e. Budget primitif 2015 (principal et eau)
  - f. Subventions
  - g. Tableau des effectifs
  - h. Recensement de la population : rémunération supplémentaire exceptionnelle des agents chargés de l'opération
  - i. Travaux : médiathèque et accueil en mairie
  - j. Contrat groupe d'assurance statutaire
4. **URBANISME**
  - a. Droit de préemption urbain
  - b. Aménagement foncier
  - c. Village Séniors : prise en charge de travaux par les investisseurs
  - d. Dénomination d'une place
5. **DIVERS**
  - a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire
  - b. Conseil consultatif des enfants
  - c. divers

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Monsieur Franck DUDT en tant que Secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de séance du 17 février 2015 dont copie avait été transmise à chaque conseiller par courrier électronique conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

## **3. FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**

### **a. Compte administratif 2014 (principal et eau)**

#### **PRINCIPAL :**

M. le Maire présente le compte administratif du budget général de l'année 2014.

Le tableau ci-dessous peut résumer les résultats :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Déficit / Dépenses</b>	<b>Excédent / Recettes</b>	<b>Déficit / Dépenses</b>	<b>Excédent / recettes</b>
<b>Résultat brut de l'exercice</b>		160 563.13	171 767.95	
<b>Restes à réaliser dépenses/recettes</b>			62 500	569 800
<b>Résultat net de l'exercice</b>	160 563.13		335 532.05	
<b>Résultat clôture exercice 2013</b>	441 445.93		-225 115.13	
<i>Part affectée à l'investissement</i>	234 175.13			
<b>Résultats définitifs</b>	367 833.93		110 416.92	
			<b>Résultat cumulé : 478 250.85</b>	

Vu le compte de gestion 2014 de M. Le Trésorier ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances émis en date du 7 avril 2015;

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion ;

M. Le Maire se retire de l'Assemblée laissant la présidence à Mme STROH Dominique, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

**Le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour et 4 abstentions (Mme ZANGER et M. LUTTRINGER et les procurations de Mme GARCIA et M. HUG) le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;**

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**EAU :**

M. Le Maire présente le compte administratif du budget annexe de l'eau de l'année 2014.

Le tableau ci-dessous peut résumer les résultats.

	Fonctionnement		Investissement	
	Déficit / Dépenses	Excédent / Recettes	Déficit / Dépenses	Excédent / recettes
<b>Résultat brut de l'exercice</b>		21 744.55	10 718.11	
<b>Restes à réaliser dépenses/recettes</b>			0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	21 744.55		-10 718.11	
<b>Résultat clôture exercice 2013</b>	15 265.70		89 379.88	
<i>Part affectée à l'investissement</i>	2 320.12			
<b>Résultats définitifs</b>	34 690.13		78 661.77	
				<b>Résultat cumulé : 113 351.90</b>

Vu le compte de gestion du budget annexe de l'eau de 2014 de M. Le Trésorier ;

Vu l'article L 2121-31 du code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion ;

M. Le Maire se retire de l'Assemblée laissant la présidence à Mme STROH Dominique, 1ère adjointe au Maire.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;**

- Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**b. Compte de gestion 2014 (principal et eau)**

**PRINCIPAL**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par M.

GERARD, Trésorier et que celle-ci doit être en concordance avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Le compte de gestion fait apparaître :

**Un excédent en section d'investissement de 110 416.92 €**  
**Un excédent en section de fonctionnement de 367 833.93 €**

Le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de la Commune sont conformes et identiques.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant que les écritures sont régulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal 2014 dressé par le Trésorier.**

## EAU

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par M.GERARD, Trésorier et que celle-ci doit être en concordance avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Le compte de gestion fait apparaître :

**Un excédent en section d'investissement de 78 661.77 €.**  
**Un excédent en section de fonctionnement de 34 690.13 €.**

Le compte de gestion de l'eau du Trésorier et le compte administratif de l'eau de la Commune sont conformes et identiques.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant que les écritures sont régulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du service de l'eau 2014 dressé par le Trésorier.**

**c. Affectation des résultats (principal et eau)**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux instructions M14 et M49, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

En accord avec le compte de gestion de M. le Trésorier, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2014 comme suit :

Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser)	Affectation des résultats compte	
			Investissement (chapitre 1068)	Fonctionnement (chapitre 002)
	367 833.93	110 416.92	0	367 833.93
<b>Principal</b>		RAR Dépenses : 62 500 RAR Recettes : 569 800		
	34 690.13	78 661.77	0	34 690.13
<b>Eau</b>		RAR : 0		

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2014.**

**d. Vote des taux des impôts locaux**

En application de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Dannemarie doit voter les taux des impositions directes locales perçues à son profit.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des bases prévisionnelles pour 2015 et des taux actuels d'imposition. Conformément aux débats du 7 avril 2015 lors de la commission des finances, il propose d'augmenter les taux de 3% pour faire face aux importantes baisses de dotations et aux pertes fiscales liées à la fermeture de l'usine Peugeot.

	Taux de référence 2014	Coefficient de variation	Taux votés 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produit correspondant
<b>Taxe d'habitation</b>	13,71	3%	14,12 %	2 876 000	406 091
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	9,46	3%	9,74 %	2 710 000	263 954
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	41,29	3%	42,53 %	16 800	7145
<b>CFE</b>	18,43	3%	18,98 %	864 600	164 101
<b>Produit fiscal attendu</b>					<b>841 291</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour, 1 voix contre (la procuration de M. HUG) et 1 abstention (M. LUTTRINGER) les taux pour l'année 2015.

**e. Budget primitif 2015 (principal et eau)**

- M. Le Maire présente le projet de Budget Primitif Principal 2015 chapitre par chapitre.

**Section de fonctionnement :**

En recettes :

Chapitre 013 : 71 100 €

Chapitre 70 : 74 500 €

Chapitre 73 : 1 244 465 €

Chapitre 74 : 688 926 €

Chapitre 75 : 89 000 €

Chapitre 76 : 400 €

Résultat exercice précédent reporté (002) : 367 833.93 €

**Total : 2 536 224.93 €**

En dépenses :

Chapitre 011 : 796 350 €

Chapitre 012 : 840 900 €

Chapitre 65 : 319 850 €

Chapitre 66 : 110 000 €

Chapitre 67 : 5000 €

Chapitre 022 : 6000 €

Chapitre 023 : 451124.93 €

Chapitre 042 : 7000 €

**Total : 2 536 224.93 €**

**Section d'investissement :**

En recettes :

Reste à réaliser : 569 800 €

Chapitre 10 – compte 10222, 10223 et 10226 : 104 000 €

Chapitre 13 : 116 830 €

Chapitre 021 : 451 124.93 €

Chapitre 040 : 7000 €

Chapitre 041 : 12 331.97 €

**Total : 1 261 086.90 €**

En dépenses :

Restes à réaliser : 62 500 €  
 Chapitre 16 : 187 000 €  
 Chapitre 20 : 175 400 €  
 Chapitre 21 : 116 500 €  
 Chapitre 23 : 304 500 €  
 Chapitre 020 : 5971.85 €  
 Chapitre 041 : 12 331.97 €  
 Solde d'exécution négatif reporté : 396 883.08 €  
**Total : 1 261 086.90 €**

Considérant la présentation du projet de Budget Primitif 2015 faite en commission des finances le 7 avril 2015,

**Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, 2 voix contre (Mme ZANGER et la procuration de M. HUG) et 2 abstentions (M. LUTTRINGER et la procuration de Mme GARCIA) le Budget Primitif pour l'année 2015 qui s'équilibre comme suit :**

		<b>REPORTS DE CREDITS 2014</b>	<b>NOUVEAUX CREDITS 2015</b>	<b>Total crédit 2015</b>
Investissement	Dépenses	396 883.08	864 203.82	1 261 086.90
	Recettes	0	1 261 086.90	1 261 086.90
Fonctionnement	Dépenses	0	2 536 224.93	2 536 224.93
	Recettes	367 833.93	2 168 391	2 536 224.93

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

- **M. Le Maire présente le projet de Budget Primitif EAU 2015 chapitre par chapitre.**

**Section d'exploitation :**

En recettes :

Chapitre 70 : 63 648.10 €  
 Chapitre 75 : 500 €  
 Chapitre 042 : 300 €  
 Résultat exercice précédent reporté (002) : 34 690.13 €  
**Total : 99 138.23 €**

En dépenses :

Chapitre 011 : 22 200 €  
 Chapitre 66 : 4100 €  
 Chapitre 022 : 500 €  
 Chapitre 023 : 61 338.23 €  
 Chapitre 042 : 11 000 €  
**Total : 99 138.23 €**

**Section d'investissement :**

En recettes :

Chapitre 27 : 30 000 €  
 Chapitre 021 : 61 338.23 €  
 Chapitre 040 : 11 000 €  
 Chapitre 041 : 112 579.25 €  
 Solde d'exécution positif reporté : 78 661.77 €  
**Total : 293 579.25 €**

En dépenses :

Chapitre 16 : 12 000 €  
 Chapitre 21 : 2 000 €  
 Chapitre 23 : 165 000 €  
 Chapitre 020 : 2000 €



Chapitre 041 : 112 579.25 €

**Total : 293 579.25 €**

Considérant la présentation du projet de BP EAU 2015 faite en commission des finances le 7 avril 2015,

**Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif EAU pour l'année 2015 qui s'équilibre comme suit :**

		<b>REPORTS DE CREDITS 2014</b>	<b>NOUVEAUX CREDITS 2015</b>	<b>Total crédit 2015</b>
Investissement	Dépenses	0	293 579.25	293 579.25
	Recettes	78 661.77	214 917.48	293 579.25
Fonctionnement	Dépenses	0	99 138.23	99 138.23
	Recettes	34 690.13	64 448.10	99 138.23

Ce budget est voté par chapitres, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

**f. Subventions**

• **Subventions institutionnelles :**

Le Maire informe les conseillers municipaux des propositions de subventions institutionnelles de la dernière Commission « Vie Associative » du 7 avril 2015.

Il indique que l'enveloppe globale est fixée à 43 000€ pour les subventions dites « institutionnelles ».

<b>Libellé</b>	<b>Montant €</b>
C.C.A.S	10 000,00
Ecole élémentaire	4 500,00
Ecole maternelle	1 800,00
Foyer de la culture	4 500,00
Bibliothèque centrale	160,00
G.A.S	600,00
Œuvres sociales des Pompiers	485,00
Jeunes licenciés	2 400,00
Relais des Associations	10 000,00
Divers (non attribués à ce stade)	1 000,00
<b>TOTAL propositions</b>	<b>35 445</b>
<b>Vote</b>	<b>35 445,00</b>

Une réserve de 5 000€ reste inscrite pour le Relais des associations dans le cadre des animations de Noël et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Les conseillers concernés par ce point quittent la séance lors du vote de la subvention pour l'association dont ils sont membres du Bureau ou Comité : Il s'agit de M. Alexandre BERBETT et M. Bernard GAUTHERAT.

**Les montants des subventions sont adoptés à l'unanimité.**

Le Maire précise que le montant total des cotisations et subventions institutionnelles s'élève à 36 995€ comprenant les renouvellements d'adhésions aux associations suivantes dont il a délégué :

Association des Maires du Haut-Rhin	1 300,00 €
Association des Maires Ruraux 68	130,00 €
Fondation du Patrimoine	120,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'accorder les subventions institutionnelles proposées par la « Commission Vie Associative »
- d'affecter les subventions détaillées dans la délibération d'un montant total de 40 445€ au compte 657341.

- **Subventions aux associations**

M. Le Maire informe les conseillers municipaux des propositions de subventions aux associations de la dernière Commission Vie Associative du 7 avril 2015.

Il indique que l'enveloppe globale est fixée à 44 000€ pour les subventions aux associations.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION COMMISSION 2015		
	Fonctionnement	Investissement	Valorisation en nature
	Amicale de pêche et loisirs		500
Amicale des Donneurs de Sang Die	300		
Amicale Sapeurs-Pompiers		1000	
Amis de la médiathèque municipale	1800		
APCP		1800	
ARTS MARTIAUX DANNEMARIE	2500	1500	2000
ASSOCIATION AVICOLE		1000	
CHORALE	450		
CLUB CANIN		4500	
COM'DA		2500	
CULT'URBAN	1500		
HDC Dissidents		2000	
La DANNEMARIENNE		2300	
Les Amis de l'hôpital	400		
Les Amis de l'Orgue Callinet	700		
MJC	500		
Orchestre d'Harmonie	1000	1000	
PORTE D'ALSACE RUGBY CLUB	500		
RCD	3000		
Soundgo Network	2000		
Sundgau Oxygène	650		
TENNIS CLUB		1500	2000
Tennis de table	900		

Tour Alsace Cycliste	4500		
UCJE HANDBALL	1000	500	
UNC AFN DANNEMARIE	250		
VELO CLUB SUNDGOVIA	350		
Association des Cinéastes Amateurs du Sundgau		1500	
<b>TOTAUX</b>	<b>22 300</b>	<b>21 600</b>	
<b>Totaux financiers</b>	<b>43 900</b>		<b>4 000</b>

M. Le Maire propose donc en accord avec la dernière « Commission Vie Associative » d'accorder les subventions ci-dessus pour les associations.

Les conseillers concernés par ce point quittent la séance lors du vote de la subvention pour l'association dont ils sont membres du Bureau ou du Comité. Il s'agit de Mme Micheline CYBINSKI, Mme Laurette LENA, M. Yvan GAUGLER et M. Christian LUTTRINGER.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix et 3 abstentions (Peggy EVEILLE, Agnès FRIEDRICH et Michel DARDINIER) d'attribuer la subvention à l'association Soundgo Network d'un montant de 2 000€. Toutes les autres subventions sont approuvées à l'unanimité pour un montant de 41 900€.**

**Le Conseil Municipal décide :**

- d'accorder les subventions aux associations proposées par la « Commission Vie Associative »
- d'affecter les subventions détaillées dans la délibération d'un montant total de 43 900€ au compte 657341.

**g. Tableau des effectifs**

- **Augmentation hebdomadaire du temps de travail d'un CUI – service technique**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Christelle SCHLOSSER, adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe titulaire, a été mutée et par conséquent radiée des effectifs de la commune le 1<sup>er</sup> avril dernier.

En raison de cet accroissement d'activité, le Maire propose au Conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail de M. Henri SCHERRER, CUI - service technique, en la faisant passer à 35 heures.

Il propose que cette modification soit effective à compter du 15 avril 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide l'unanimité :**

- L'augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste de CUI - ST de M. Henri SCHERRER de 26h à 35h à compter du 15 avril 2015.
- L'inscription des crédits nécessaires au budget 2015.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

**h. Recensement de la population : rémunération supplémentaire exceptionnelle des agents chargés de l'opération**

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'octroi d'une rémunération supplémentaire exceptionnelle aux agents recenseurs. Il rappelle que les crédits inscrits au budget de l'année 2015 pour la rémunération desdits agents n'ont pas été épuisés et qu'il conviendrait de répartir la somme restante proportionnellement au nombre de feuilles de logement et de bulletins individuels remplis par chacun d'eux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à octroyer une rémunération supplémentaire exceptionnelle aux agents recenseurs.**

Les **agents recenseurs** seront payés à raison de :

- 0.10 € brut par feuille de logement remplie
- 0.16 € brut par bulletin individuel rempli

**i. Travaux : médiathèque et accueil en mairie**

A la demande de la Trésorerie, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour délibérer et confirmer que les travaux réalisés par les agents communaux au sein de la médiathèque pour l'extension des locaux et pour l'aménagement du nouvel accueil au rez-de-chaussée de la mairie seront affectés en investissement.

En effet, ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil du public tant à la médiathèque qu'en mairie.

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète pour réaliser un équipement dans la perspective d'une amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Seules les acquisitions de matériaux sont éligibles pour des dépenses d'investissement et non de fonctionnement, le coût de la main d'œuvre n'entrant pas dans l'assiette du FCTVA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'inscription des travaux réalisés en régie pour l'agrandissement de la médiathèque et le nouvel espace d'accueil de la mairie en section d'investissement.**

**j. Contrat groupe d'assurance statutaire**

Le Maire expose l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Décide à l'unanimité :**

La Collectivité charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

#### **4. URBANISME**

##### **a. Droit de préemption urbain**

Après la présentation de l'adjoint en charge de l'urbanisme, M. Alexandre BERBETT, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

##### **b. Aménagement foncier**

Monsieur le Maire expose la situation de l'aménagement foncier en cours et la demande du Département du Haut-Rhin qui souhaite acquérir environ 2 hectares de terrain à la commune au prix du marché foncier pour réaliser la déviation sud (transit Ballersdorf-Retzwiller). Il explique l'historique du dossier depuis les années 1990 jusqu'à aujourd'hui. Il revient également sur le projet de contournement de Retzwiller en direction de Balschwiller. Pour lui, l'essentiel des camions provienne du secteur autoroutier de Burnhaupt pour rejoindre la décharge de Retzwiller par l'accès nord. Il indique que lors du dernier mandat, le débat avait été ouvert sur ce même sujet. M. le Maire indique qu'il a interrogé l'ancien Conseil Général du Haut-Rhin sur l'avancement du projet nord et que celui-ci a indiqué que ce dossier n'était pas prioritaire. Il insiste aussi sur l'impact qu'il estime négatif sur le commerce local et sur l'agriculture locale.

M. Dardinier interroge le Maire pour savoir si le Conseil Municipal peut s'opposer au projet de déviation sud.

Le Maire indique que la question ne porte à ce stade que sur la vente des terrains et évoque la possibilité de tenir un référendum d'initiative populaire

M. Berbett indique qu'il a toujours été opposé à ce projet et que Dannemarie aurait beaucoup à perdre. Il est donc contre la vente des 2 hectares. M. Dardinier va dans le même sens.

M. Luttringer s'interroge sur l'opinion des habitants de Retzwiller. Il demande également s'il faut délibérer dès ce soir. Le Maire lui répond que la question est en suspens depuis plusieurs mois et qu'il s'agit de se prononcer sur la vente du terrain uniquement.

Mme Lena estime qu'il y a moins de circulation désormais. M. Gaugler estime également que cette déviation n'est plus nécessaire. M. Demichel estime que la concrétisation d'un tel projet arrive bien tard par rapport aux évolutions de la population dans le Sundgau. Il pense que ce projet ne répond plus aux besoins du moment.

Après échanges et débat, le Maire interroge le Conseil sur la question de la vente des parcelles au Département.

Résultat du vote :

**Pour la vente des terrains : 1 (procuration de M. Hug)**

**Abstention : 1 (M. Luttringer)**

**Contre la vente des terrains : 17**

**Le Conseil Municipal décide de ne pas vendre la surface de 2 hectares au Département.**

##### **c. Village Séniors : prise en charge de travaux par les investisseurs**

M. le Maire indique que des travaux de raccordement doivent être pris en charge par la Commune de Dannemarie. Par courrier reçu en mairie le 7 avril 2015, la Société 2BGH IMMO propose de prendre en charge le montant total HT de la contribution financière selon un devis d'un montant de 10 371.18€.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour accepter la proposition des investisseurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la prise en charge des travaux par les investisseurs.**

**d. Dénomination d'une place**

M. le Maire propose de dénommer la place située à l'angle des rues de Bâle et du Marché du nom du Docteur Eugène Ricklin.

Il propose en outre d'installer une plaque retraçant le parcours exemplaire du Docteur Ricklin qui serait ainsi positionné à quelques mètres de la maison de famille de l'ancien Maire de Dannemarie.

Alexandre BERBETT, Adjoint au Maire expose le parcours du Docteur Ricklin : ancien Maire de Dannemarie, Député et Président du Parlement d'Alsace-Lorraine. Il a notamment négocié en 1918 pour essayer d'obtenir un statut particulier pour l'Alsace. Il est décédé en 1935 après avoir milité pour l'autonomie de l'Alsace.

M. le Maire propose d'inaugurer cette place le 31 mai prochain qui est la date anniversaire de l'approbation de la constitution du Parlement d'Alsace-Lorraine et date de la fête régionale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de dénommer l'espace situé à l'angle des rues de Bâle et du Marché : « Place du Dr. Eugène Ricklin ».**

**5. DIVERS**

**a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire**

**• Fixation des redevances d'occupation des salles communales**

Il convenait de mettre à jour les redevances d'occupation des salles communales.

Monsieur le Maire a décidé de fixer les redevances d'occupation des salles communales de la manière suivante :

Désignation	A but non lucratif		A but lucratif
	Organisme extérieur à Dannemarie	Organisme habitant Dannemarie et de	
SALLE POLYVALENTE			
<i>Manifestations de plus de 500 personnes</i>	—	—	2000 €
<i>La journée</i>	1 000 €	300 €	1 500 €
<i>2 jours consécutifs</i>	1 800 €	600 €	2 200 €
<i>Soirée avec entrée payante</i>	1 500 €	600 €	1 800 €
<i>Podium salle</i>	300 €	200 €	400 €
<i>L'heure de cours - entraînement</i>	20 €	3 €	—
<i>Ou rencontres Associations</i>			
COSEC			
<i>L'heure de cours – entraînement</i>	20 €	5 €	
<i>Ou rencontres Associations</i>			
SALLES DANS ANCIENNE MAIRIE			
<i>L'heure de cours – entraînement</i>	10 €	3 €	
SALLE D'HONNEUR DE L'ANCIENNE MAIRIE			
<i>Séance</i>	100 €	20 €	

L'entrée en vigueur des nouveaux tarifs est fixée au 1er septembre 2015.

## **b. Conseil consultatif des enfants**

L'adjoint M. Alexandre BERBETT expose le projet de la commission jeunesse qui prévoit la mise en place en septembre d'un conseil consultatif des enfants. Le conseil sera constitué de 9 membres du CM1 et du CM2. Le comité de pilotage comprend deux élus, deux enseignants et deux parents d'élèves.

## **c. Informations diverses**

- M. Le Maire informe de la visite le jeudi 16 avril à 10 heures du Président des « Bonnets rouges bretons », M. TROADEC, pour lancer l'idée d'une candidature des régionalistes à l'élection présidentielle de 2017.
- M. Le Maire invite les élus à participer à l'exposition sur la guerre 14-18 qui se tiendra à partir de mai dans le bâtiment brique de l'usine Peugeot durant 6 mois. L'inauguration aura lieu le 30 avril au soir. Cette exposition est organisée par l'association « Les tranchées oubliées ».
- M. Le Maire présente le départ du Tour Alsace qui se tiendra à Dannemarie.
- M. Le Maire indique aussi qu'il prépare un projet d'exposition de voitures anciennes.
- Mme Peggy Eveillé interroge le Maire sur le dossier de la friche Peugeot. Le Maire lui répond que le dossier est malheureusement au point mort et que « Peugeot ne tient pas ses promesses » sur ce sujet. La discussion est toujours en cours sur la valeur du coût des bâtiments qui ne sont pas en rapport avec le marché actuel à Dannemarie. Le Maire indique que le montant de la convention de revitalisation de 380 000€ pourrait partir dans un autre secteur.
- M. Bernard Gautherat interroge le Maire sur la pollution au canal et la mort de nombreux poissons. Le Maire lui répond que cette mortalité est totalement anormale. L'origine de la pollution n'ayant pas été constaté de suite, le Maire a proposé de lancer les analyses aux frais de la Ville de Dannemarie. Les analyses n'ont pas permis de déceler précisément la nature de la pollution de l'eau mais une alcalinité forte. De nouveaux éléments sont arrivés du Département sur les poissons eux-mêmes. Ceux-ci indiquent la présence de produits chimiques irritants lourds situés au fond du canal. Le Maire revient sur la présence de la décharge de Retzwiller et indique qu'une réunion en Sous-Préfecture a été tenue sur ce sujet sans que la Ville de Dannemarie y soit conviée. Pour le Maire, la transparence aurait dû conduire à la présence des élus de Dannemarie.
- Mme Corinne Molina interroge le Maire sur la classe bilingue du collège et l'évolution du dossier. Le Maire indique que ce sujet a été traité depuis 6 ans par la Commune. Il rappelle qu'il défend le bilinguisme qui est un choix facultatif. Les élèves inscrits en classe bilingue depuis 6 ans arrivent naturellement au collège. Il est très étonné par le manque de préparation des services de l'Education Nationale sur l'arrivée des enfants au collège alors même qu'un partenariat existe entre les collectivités locales telles que la Région Alsace pour financer le sujet. L'Education Nationale indique qu'elle ne trouve pas les professeurs pour pourvoir les postes. Depuis les élections départementales, l'Education Nationale ne donne plus de réponse sur ce sujet. Les dernières propositions en date ne concernent pas le projet relatif au bilinguisme. Il indique en conclusion qu'il ne lâchera rien sur ce dossier.
- Mme Jocelyne Zanger interroge le Maire sur le problème entre les jardins familiaux et le paint-ball autour du Lattloch. Il lui répond que la zone du PLU du côté de Dannemarie est classée en zone nature.
- Mme Jocelyne Zanger sollicite le Maire sur la pétition et l'article du Président de la Région Alsace, Philippe Richert. Le Maire lui répond que certains disent tout et le contraire sur ce sujet. Pour lui, une telle pétition est un droit fondamental garanti par la Constitution et ladite pétition est légale. Plus de 115 000 alsaciens demandent la tenue d'un référendum pour demander une expérimentation sur l'organisation. Le Maire lance un défi au Président Richert pour débattre de ce sujet. Il indique également que la France a ratifié la Charte de l'autonomie locale qui stipule dans son article 5 que « pour toute modification des limites territoriales

locales, les collectivités locales concernées doivent être consultées préalablement, éventuellement par voie de référendum là où la loi le permet » et que l'article 55 de la Constitution dispose que les traités internationaux ont une valeur supérieure à la loi française. Il critique vivement la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions et pense que seuls pourront se présenter les grands partis politiques nationaux lors des élections du mois de décembre. Il indique que le mouvement qu'il préside, la « Fédération Démocratique Alsacienne » prépare un projet de Constitution fédéraliste. Le Maire souhaite acter que l'adresse postale pour cette pétition arrive également en mairie.

- Mme Dominique Stroh précise que le prochain « Parenthèse » sortira dans les prochains jours. Elle expose aussi la relance de Movélo avec des vélos à louer au Relais du port. Le 1<sup>er</sup> mai aura lieu le Rider Tour, le 2 mai la fête de la tarte flambée et le 8 mai la cérémonie patriotique. Enfin, le 16 mai aura lieu le marché aux fleurs.
- M. Le Maire propose d'ouvrir les commissions à l'ensemble des conseillers municipaux. Le tableau des commissions sera adressé à l'ensemble des élus pour permettre d'élargir les commissions.
- M. Alexandre Berbett invite les élus à signer les registres des délibérations.

La séance est levée à 23h25.



## **Table des délibérations :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**
  - a. Compte administratif 2014 (principal et eau)
  - b. Compte de gestion 2014 (principal et eau)
  - c. Affectation des résultats (principal et eau)
  - d. Vote des taux des impôts locaux
  - e. Budget primitif 2014 (principal et eau)
  - f. Subventions
  - g. Tableau des effectifs
  - h. Recensement de la population : rémunération supplémentaire exceptionnelle des agents chargés de l'opération
  - i. Travaux : médiathèque et accueil en mairie
  - j. Contrat groupe d'assurance statutaire
4. **URBANISME**
  - a. Droit de préemption urbain
  - b. Aménagement foncier
  - c. Village Séniors : prise en charge de travaux par les investisseurs
  - d. Dénomination d'une place
5. **DIVERS**
  - a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire
  - b. Conseil consultatif des enfants
  - c. Divers

<b>N°</b>	<b>NOM PRENOM</b>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<b>Procuration</b>	<b>SIGNATURE</b>
1	BERBETT ALEXANDRE	X			
2	CYBINSKI MICHELINE	X			
3	DARDINIER MICHEL	X			
4	DEMICHEL HUGUES	X			
5	EVEILLE PEGGY	X			
6	FLURI LAURENT		X	<b>GAUGLER</b>	
7	FRIEDRICH AGNES		X	<b>EVEILLE</b>	
8	GARCIA ANTONIA		X	<b>ZANGER</b>	
9	GAUGLER YVAN	X			
10	GAUTHERAT BERNARD	X			
11	HUG FREDERIC		X	<b>LUTTRINGER</b>	
12	LENA LAURETTE	X			
13	LUTTRINGER CHRISTIAN	X			
14	MOLINA CORINNE	X			
15	MUMBACH PAUL	X			
16	PATORNITI LAURENCE	X			
17	STROH DOMINIQUE	X			
18	VASSEUR PATRICK	X			
19	ZANGER JOCELYNE	X			